

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le vingt deux mars à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean,. NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSEE** : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir de Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n° 2016/37

**OBJET : PROGRAMME ALCOTRA 2014-2020 – OPERATION « LES ALPES EN BIEN ETRE » PORTEE PAR LA CCVU ET LA COMMUNE DE FABROSA SOTTANA.**

**CONSIDERANT** que dans le cadre de la programmation Interreg V-A France-Italie ALCOTRA, la région Rhône-Alpes (autorité de gestion de ce programme) ouvre le deuxième appel à projet.

**CONSIDERANT** que le tourisme de la neige représente une ressource socio-économique fondamentale en raison du volume d'affaire généré par les flux touristiques autour des domaines skiables.

**CONSIDERANT** que la Commune de FRABOSA SOTTANA et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye ont travaillé à l'élaboration d'une proposition visant à sécuriser l'exploitation de leurs domaines skiables par l'extension de neige de culture afin de garantir une durée minimale de saison hivernale.

**CONSIDERANT** que ce projet peut s'inscrire dans l'objectif spécifique 3.1 de ce programme « Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA ».

**CONSIDERANT** que l'enveloppe globale pour les deux territoires s'élève à la somme de **2 960 000 € HT** finançable à hauteur de **85 % par le FEDER 2 516 000 €**.

**CONSIDERANT** que pour la CCVU, l'axe prioritaire retenu est l'aménagement de la piste des 3 Canards sur le secteur du BREC pour la station du Sauze sur la commune d'Enchastrayes pour un montant de **1 487 000 €**.

**VU** le projet de convention de coopération transfrontalière entre la CCVU et la commune de Frabosa Sottana,

Sur proposition du Président,  
Le Conseil de Communauté,  
Après délibéré,

A la majorité des membres présents (M. MILLION ROUSSEAU s'étant abstenu),

- **APPROUVE** le programme des actions qui lui est présenté,
- **DONNE** son accord pour la présentation de ce projet au programme ALCOTRA,
- **ACCEPTTE** que la CCVU soit chef de file du projet,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu de la subvention sollicitée, pourrait s'établir comme suit :

○ Dépenses : .....1 487 000 € HT

○ Recettes

- Subvention ALCOTRA (85 %) 1 263 950 €
- Autofinancement Communauté 223 050 €

Total Recettes ..... 1 487 000 €

- **AUTORISE** le Président à procéder à la signature de la convention de coopération transfrontalière ainsi que tout document afférent à cette opération.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Annexe Ski 2016 de la Communauté dès que les financements auront été obtenus.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. MARTIN Jacques

